

22 JAN. 2009

ASSZ

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE ET DE LORRAINE
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes membre de l'Ordre
des Experts-Comptables de Strasbourg et
de la Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 525.000 Euros
Siège social : 10 Avenue Molière - 67200 STRASBOURG
638 501 130 RCS STRASBOURG

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU 10 OCTOBRE 2008**

Ce jour, à 9 heures 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis, au siège social.

Il résulte du registre de présence que sont présents :

- Monsieur Jean-François PISSETTAZ
- Monsieur Philippe CHRISTOPHE,
- Monsieur Rémy LERGENMULLER,
- Madame Michèle RAHIER.

Assistent également à la réunion, sans voix délibérative :

- Monsieur Jean-Luc MOHR, Président du Directoire.
- Monsieur Yves ROETHINGER, Membre du Directoire,
- Monsieur Marc NIESS, Membre du Directoire,

Madame Patricia PFLUMIO (Collège non-cadre) et Monsieur René MURER (Collège cadre),
Délégués du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement convoqués.

Monsieur Jean-François PISSETTAZ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil
de Surveillance.

Monsieur le Président constate et déclare que tous les membres du Conseil étant présents, le
Conseil peut valablement délibérer.

Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance de la démission de Monsieur
Jean-Noël CARNEVALI de son mandat de membre du Directoire, pour convenances
personnelles, à effet du 17 octobre 2008.

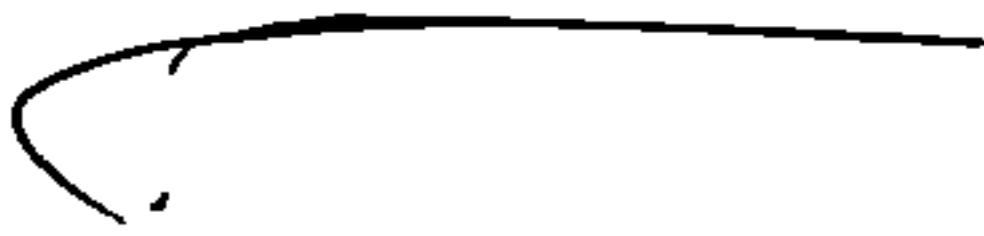
Le Conseil de Surveillance en prend acte et remercie Monsieur Jean-Noël CARNEVALI pour les services rendus à la société.

Il n'y a pas lieu de prévoir la nomination d'un remplaçant, le nombre des membres restant en fonction étant de 3, soit plus du minimum légal prévu par les statuts.

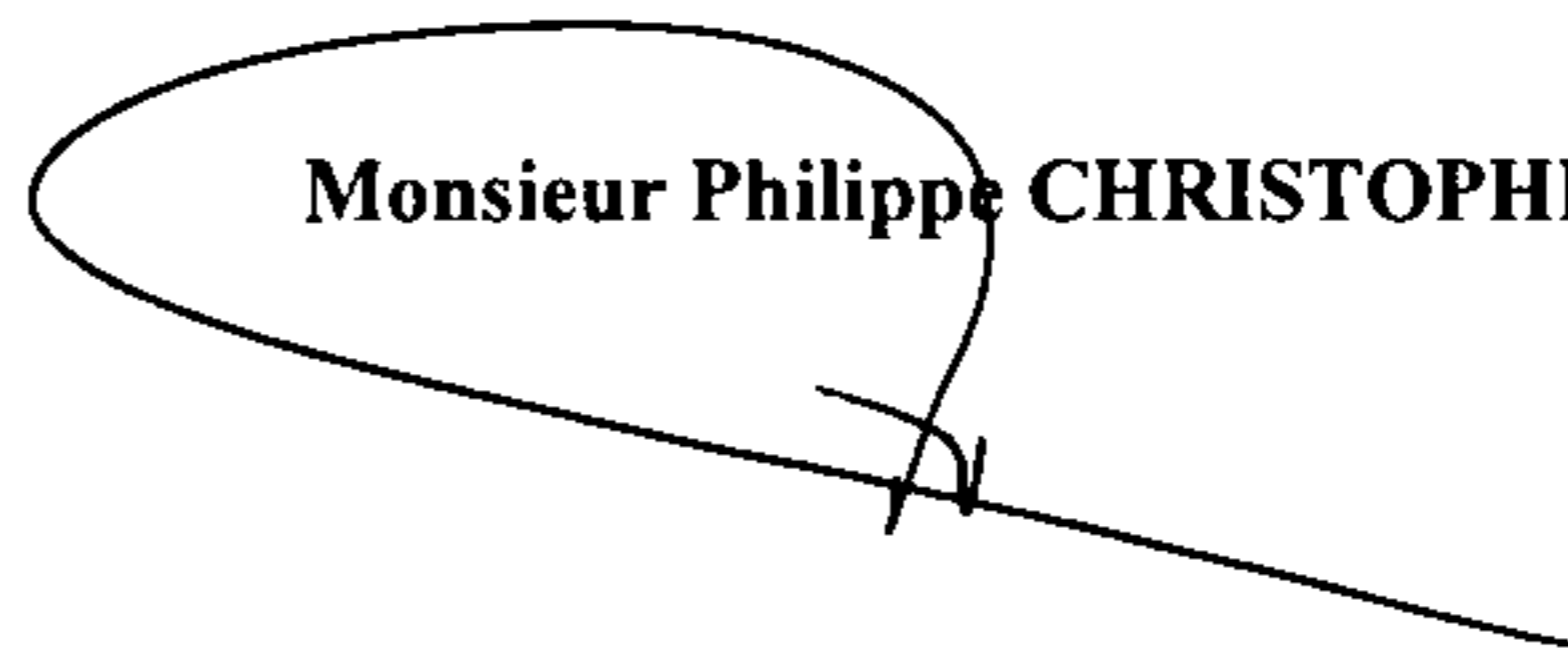
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil de Surveillance après lecture.

Monsieur Jean-François PISSETTAZ



Monsieur Philippe CHRISTOPHE



Monsieur Rémy LERGENMULLER



Madame Michèle RAHIER

